


AUTRES ÉLÉMENTS GRAPHIQUES

- ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site
- Linéaire de restriction de changement de destination
- ▨ Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- ▨ Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)
- ▨ Servitude de mixité sociale
- ▨ Zone de protection au titre de l'archéologie, Saisine du Préfet de Région (degré de protection 1)
- ▨ Périmètre de protection des eaux potables et minérales (captage et prise d'eau)
- Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie ou aux limites séparatives) et conditions d'alignements (sur la voirie)
- Risque de submersion marine :**
- Zone d'aléa "fort"
- Zone d'aléa "moyen"
- Zone d'aléa "lié au changement climatique"



Emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Élargissement de voie	Commune	686
2	Création de voie	Commune	1 770
3	Création de voie	Commune	387
4	Aménagement de carrefour (visibilité)	Commune	912
5	Création d'accès	Commune	393
6	Création d'un espace public	Commune	5 732
7	Équipements sportifs et de loisirs	Commune	18 644
TOTAL			28 524

ZONAGE GRAPHIQUE

U- ZONES URBAINES

- UHa** : Zone urbaine en ordre continu et de forte densité à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uhb** : Zone urbaine de densité moyenne, en ordre continu ou discontinu, à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- Uhc** : Zone urbaine en ordre discontinu à vocation d'habitat et activités compatibles
- UE** : Zone urbaine destinée aux équipements structurants
- UL** : Zone urbaine destinée aux équipements de loisirs légers
- UI** : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- UIB** : Zone urbaine à vocation d'activités économiques - site de Penaros

AU- ZONES A URBANISER

- Zones à urbaniser à court ou moyen terme**
- 1AUhb** : Zone à urbaniser à vocation d'habitat, densité forte à moyenne
- 1AUe** : Zone à urbaniser à vocation d'équipements structurants
- 1AUI** : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- Zones à urbaniser à moyen ou long terme**
- 2AUh** : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- 2AUI** : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques

A- ZONES AGRICOLES

- A** : Zone agricole à protéger
- Ac** : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées, en zone agricole, liée à des activités équestres
- Ae** : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées, en zone agricole, liée à des activités sportives et de loisirs
- AI** : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées, en zone agricole, liée à des activités économiques

N- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N** : Zone naturelle à préserver
- Ni** : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées, en zone naturelle, liée à des activités économiques
- NL** : Secteur couvrant les espaces à dominante naturelle à vocation de loisirs et d'accueil du public au sein ou en périphérie de l'agglomération

LES ÉLÉMENTS BÂTIS À PROTÉGER, À METTRE EN VALEUR OU À REQUALIFIER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME (SOUMIS À PERMIS DE DÉMOLIR OU À DÉCLARATION PRÉALABLE)

- Patrimoine architectural
- Bâti de qualité
- Patrimoine ferroviaire
- ▨ Gare
- Patrimoine lié à l'eau
- Maison éclusière
- Patrimoine religieux
- Eglise
- Chapelle
- Patrimoine archéologique
- Vestige du château

LES ÉLÉMENTS NATURELS À PROTÉGER, À METTRE EN VALEUR OU À REQUALIFIER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME (SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE)

- Arbre remarquable
- ▨ Alignement d'arbre
- ▨ Haie, talus planté
- ▨ Talus nu
- ▨ Espace vert
- ▨ Zone humide

LES VOIES DE CIRCULATION À CONSERVER OU À CRÉER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-38 DU CODE DE L'URBANISME

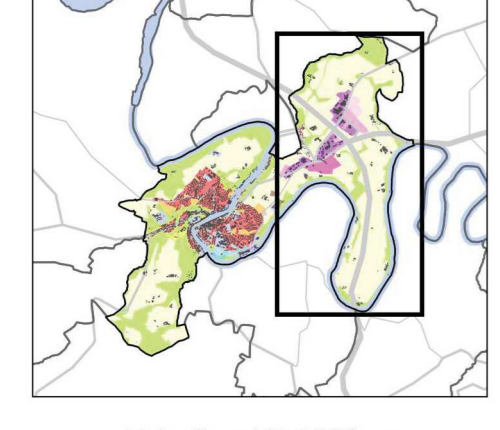
- ▨ Liaison douce existante à conserver
- ▨ Voie de circulation à créer

PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISION



Règlement graphique

Plan 2 sur 3
 Le zonage

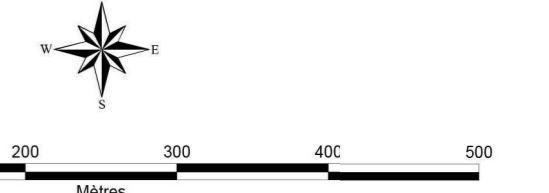


Echelle : 1/5 000ème

Arrêté le : 11 juillet 2016
 Approuvé le : 30 mars 2017
 Modification n°1 approuvée le : 10 mars 2020



7, rue de Beau - 29400 Le Pâle - Châteaulin
 Téléphone : 02 98 21 13 13 - Fax : 02 98 21 21 13
 Email : geolitt@chateaulin.fr
 www.geolitt.fr



Les bâtiments récemment implantés ont été reportés sur le fond de plan de façon purement schématique (ils sont signalés par //).